



Augmentation de capital-Droit des sociétés

Par joekrm

Bonjour,

Je suis actuellement stagiaire au sein du département juridique d'une société et, n'ayant pas encore beaucoup d'expérience, je me permets de vous poser la question suivante.

J'ai été chargé de procéder au dépôt des comptes annuels sur le site de l'INPI. Cette démarche a bien été effectuée, mais la demande est toujours en cours de traitement et n'a pas encore été validée.

Par ailleurs, l'associé unique souhaite procéder à une augmentation de capital.

Ma question est donc la suivante : peut-on engager cette augmentation de capital même si le dépôt des comptes n'a pas encore été validé par l'INPI, ou est-il préférable d'attendre cette validation avant de procéder ?

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Bien cordialement,